

Consignes sanitaires

(28 août 2020)

Le but de ce document est de faire évoluer le plan de reprise des activités élaboré en mai dernier, en tenant compte de l'évolution de la situation sanitaire et dans l'attente de consignes de la part du ministère.

Ce document est encore susceptible d'évolution au regard des consignes qui seront éventuellement reçues.

Date d'application :

A compter du 1^{er} septembre et jusqu'à fin décembre 2020, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

I. Principes directeurs

1. Poursuite du respect des gestes barrières
2. Port du masque

Les mesures de prévention reposent essentiellement sur le port du masque tout le temps, pour les personnels comme pour les élèves et les étudiants dans l'enceinte de l'établissement, intérieur comme extérieur.

Exceptions :

- Bureau individuel dès lors que personne d'autre n'est présent dans le bureau
- Cafétéria et salles de restauration : port du masque obligatoire lors des circulations, pas à table.
- En extérieur, les personnes exerçant une activité incompatible avec le port du masque (grignoter, fumer, vapoter, etc), à la condition que l'exercice de cette activité soit statique ; qu'elle s'effectue à distance des entrées des bâtiments et dans le respect des mesures barrières.

II. Aménagement des locaux

Afin de concilier le respect de la distanciation sociale et la désinfection régulière des mains avec le fonctionnement de l'établissement, le tableau ci-après indique les aménagements prévus.

Lorsqu'il est fait mention de dispositions relatives au gel hydro alcoolique, l'utilisation du gel peut être remplacée autant que nécessaire par un lavage renforcé des mains.

La capacité maximale d'accueil des salles d'enseignement sera précisée sur chaque salle. A titre dérogatoire, les personnels sont autorisés à prendre leur repas dans leur bureau, dans le respect des collègues et des normes sanitaires.

Activité	Type de salles	Aménagement physique	Mise à disposition de gel	Protocole d'utilisation
Enseignement	Salles TD banalisées	Capacité limitée par le respect d'une distance latérale d'un mètre (Suite à l'aménagement des salles, cela devrait représenter 1 place sur 2)	Dans chaque salle	Désinfection ou lavage des mains avant et après chaque séance d'enseignement
	Salles TP et informatiques	Aucun aménagement physique	En fonction de la configuration de la salle : Soit sur chaque rangée de paillasse, soit dans les circulations (C7, AIMER, fablab, fonderie)	Désinfection ou lavage des mains des mains avant et après chaque manipulation
	Amphi	Une place sur deux	A chaque entrée	Désinfection ou lavage des mains avant et après chaque séance d'enseignement
Recherche	Laboratoire	Sous la responsabilité du DU	A déterminer par le laboratoire	

Espaces communs	Accueil/Entrée	Aucun/Limiter à une personne à la fois l'accès aux bureaux d'accueil	Un distributeur à l'entrée de chaque bâtiment accueillant des usagers	
	Circulation	Aucun aménagement physique	Soit sur mur, soit sur pied, soit sur table, en fonction de la configuration	
	Salle Imagine	Aucun/Demander le respect d'un mètre entre chaque élève	A l'entrée	Désinfection ou lavage des mains à l'entrée et à la sortie
	Salles de réunion	Capacité limitée par respect d'une distance latérale d'un mètre	Un flacon par salle de réunion	Désinfection ou lavage des mains à l'entrée et à la sortie
	Salles de restauration, cafétérias, cuisines	Si l'espace dispose de places assises : une place sur deux Sinon : pas d'aménagement particulier, respect d'un mètre entre chaque personne	Un flacon à proximité des équipements communs : micro-ondes, machines à café...	Désinfection ou lavage des mains avant et après chaque manipulation
	Toilettes	Condamnation des sèche-mains soufflants	Non	Lavage des mains avant et après chaque utilisation
Bureaux	Personnels	Aucun	Flacon individuel par personnel	
	Associatifs	Aucun	Sous la responsabilité de l'association	Protocole spécifique prévu dans la convention d'utilisation

En ce qui concerne le nettoyage des locaux et la ventilation :

Pour les bureaux, en plus du nettoyage régulier, des sprays désinfectants, seront à disposition des personnels qui souhaitent désinfecter régulièrement leur bureau ou plus généralement leur surface de travail. Une signalétique sera mise en place pour indiquer où se trouve le matériel.

Ils seront également mis à disposition à proximité ou à l'intérieur des salles d'enseignement (bureau de l'enseignant).

Une vigilance particulière sera accordée à la ventilation des locaux. Il est demandé à chaque enseignant d'ouvrir temporairement les fenêtres avant le début de la séance.

III. Situation des personnels

En ce qui concerne les personnels, le principe est la reprise en présentiel pour tous, à l'exception des personnels présentant une pathologie engendrant une vulnérabilité spécifique à la COVID. Sur présentation d'un certificat médical, ils seront placés en situation de télétravail si compatible avec leurs missions, en arrêt maladie ou en autorisation spécifique d'absence si le travail à distance est incompatible avec leurs missions.

IV. Impacts sur les activités

Organisation d'événements

- **Jusqu'au 15 septembre** : aucune manifestation n'est autorisée dans les locaux
- **Après le 15 septembre** :

- **Rencontres scientifiques**

Les organisateurs de colloques et séminaires devront indiquer, de manière écrite, à l'établissement et aux participants comment les consignes en vigueur au moment de l'événement seront prises en compte et préciser quels moyens seront mis en place pour vérifier qu'elles seront respectées.

Autres événements : les autres événements doivent faire l'objet d'une autorisation préalable via la procédure « Organiser un événement » qui intégrera la dimension sanitaire

- **Réception**

- Aucun cocktail ne sera organisé dans l'établissement
- Les pauses café sont autorisées si leur organisation est compatible avec le respect de la distanciation
- La commande de plateaux repas est possible mais consommable uniquement en salle Bossut et sous réserve que le nettoyage des tables soit effectué après le repas par l'organisateur de la réception.

Déplacements

Les déplacements en France et à l'étranger sont soumis à autorisation préalable via l'ordre de mission. Il conviendra de tenir compte de la situation sanitaire dans la zone concernée par le déplacement. Certains déplacements pourront potentiellement être refusés en raison de l'évolution de la situation sanitaire. Il convient donc de privilégier l'achat de titres de transport remboursables.

Réunions

Elles sont autorisées dans la limite de la capacité d'accueil des salles.

Accueil d'extérieurs

Les personnes extérieures à l'établissement sont autorisées dans les locaux avec un masque.

V. Consignes en cas de de symptômes

Rappel sur les symptômes et les gestes de prévention

Les symptômes sont :

- Fièvre($t^{\circ}>38^{\circ}\text{C}$) ou sensation de fièvre (frissons, tremblements, sueurs)
- Signes de difficultés respiratoires (toux ou essoufflement)
- Perte du goût et/ou de l'odorat

Les recommandations du Ministère de la santé sont :

- Contactez votre médecin en faisant état des symptômes
- Restez chez vous et évitez tout contact avec votre entourage

Les gestes simples de prévention

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Porter un masque

Pour éviter toute contamination, en cas d'apparition des symptômes, il est demandé aux personnels et aux élèves de ne pas venir travailler, d'appliquer strictement les consignes nationales et de prévenir le pôle RH pour les personnels et le Directeur de leur formation pour les élèves.

Consignes si une personne présente des symptômes

- Isoler la personne (s'en tenir à une distance minimale de 1 m)
- Contacter, selon les circonstances la DGS, le Directeur de l'école interne, la Directrice de la Résidence Léonard de Vinci ou la CP pour prise en charge de la personne
- Informer la direction via l'adresse mail : cellule-covid-19@centralegille.fr

Annexe 1 : Consignes aux personnels qui prennent en charge une personne suspectée d'être infestée

Prise en charge du malade :

- Vérifier que le cas a été signalé à l'adresse cellule-covid-19@centralelille.fr pour signalement aux autorités
- Porter le kit de protection (retirable à l'accueil de l'établissement pour le campus de Villeneuve d'Ascq et auprès du bureau IG-010 pour le campus de Lens) composé de :
 - Une paire de gants jetables
 - Une blouse jetable
 - Une paire de lunettes
 - Un masque FFP2
 - Un sac poubelle (pour évacuation des déchets)
 - Un masque à destination de la personne présentant des symptômes
- Faire porter le masque au malade
- Isoler le malade potentiel dans une pièce ventilée, facilement nettoyable, munie d'un téléphone et si possible située près d'un accès des véhicules de secours (liste des salles par site dans le tableau des ressources ci-dessous)
- Signaler l'interdiction d'entrer dans la pièce (pictogramme à disposition dans la pièce)
- Prendre les coordonnées de la personne et maintenir le contact par téléphone
- Se tenir à une distance d'au moins 1 m de la personne
- Suivant l'état du malade
 - Demander d'appeler son médecin traitant et organiser son retour à son domicile, dans le respect des consignes sanitaires
 - Appeler le SAMU (15) et le PC sécurité (03 20 43 44 44) pour orientation des véhicules de secours et attendre l'arrivée du SAMU à l'extérieur de la pièce

Après l'évacuation du malade :

- Jeter gants, masques, blouse dans un sac refermé hermétiquement. Il sera évacué conformément aux consignes en vigueur.
- Désinfecter les lunettes
- Se laver les mains
- Ventiler la salle, en interdire l'accès et prévenir le MLP pour la faire nettoyer sous 48h

Suivi sanitaire de la personne qui a pris en charge le malade potentiel

- Mener normalement ses activités habituelles
- Surveiller sa température deux fois par jour avec un thermomètre à usage strictement personnel
- En cas d'apparition des symptômes :
 - Au travail : appliquer la présente consigne
 - A la maison :
 - Appeler son médecin qui prescrira un test de dépistage si nécessaire
 - S'isoler chez soi et éviter tout contact avec votre entourage

- Rompre l'isolement uniquement en cas de test négatif ou après guérison